

Édito La retraite : un choix de société !

La 49.3 Borne et Dussopt, votre projet on n'en veut pas, il est l'antichambre de la mort !

En 2010, Dussopt avait même signé une tribune pour dire qu'il fallait garantir la retraite à 60 ans. En septembre 2014, tout juste nommé ministre de l'Économie, Macron avait évoqué à la radio les ouvrières illettrées des abattoirs Gad. Dussopt l'avait croisé le même jour à l'Assemblée nationale et il lui avait dit: « Je suis député de l'Ardèche, ma mère est ouvrière, n'a pas de diplôme et a été licenciée à deux reprises. Vous l'avez insultée ».

L'actuel ministre du Travail est effectivement un fils d'ouvrier, qui a grandi à Annonay, en Ardèche. En octobre 2017 lorsqu'Emmanuel Macron lui propose d'entrer au gouvernement, il tourne casaque, accepte et il est exclu du PS mais il fait son chemin au sein de la macronie, où il passe pour le leader de l'aile gauche de la majorité ! Visiblement il ne sait plus d'où il vient, pauvre ouvrière sans diplôme !

La 49.3 et Dussopt ont décidé de passer en force la réforme des retraites contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales et d'une large majorité de Français(e)s).

Ce 19 janvier, partout sur le territoire, plus de 2 millions de travailleurs(e)s et de jeunes se sont mobilisé(e)s, mis en grève et ont manifesté dans le public, privé contre les retraites de ce gouvernement. Cette réforme est inacceptable et va à l'encontre de nos intérêts.

À 60 ans, un actif sur deux est encore en activité. Avec la réforme, encore plus de salarié(e)s seront contraint(e)s de partir avec une carrière incomplète et après des années de précarité, notamment les femmes. La réforme va donc encore accentuer les inégalités entre les femmes et les hommes ! La revalorisation du minimum retraite à 85 % du Smic (1 200 €) est prévue par la loi depuis... 2003 !

Le gouvernement impose cette réforme violente et injuste pour résoudre un déficit qui s'élèverait à 12 milliards € à horizon 2032... Pourtant, plusieurs leviers pourraient être actionnés pour financer la retraite à 60 ans et notamment :

► mobiliser les 157 milliards d'euros annuels d'aides

publiques aux entreprises ;

- mettre à contribution les dividendes et les revenus financiers des entreprises. Pour rappel, en 2022, les actionnaires des entreprises du CAC 40 ont touché 80 milliards, un sommet jamais atteint !
- élargir l'assiette des cotisations et y intégrer les primes des fonctionnaires et l'intéressement et la participation ;
- mettre fin aux 28 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes, ce qui rapporterait 6 milliards par ans dans les caisses ;

► augmenter les cotisations d'un point, ce qui rapporterait près de 15 milliards €.

Trop c'est trop ! Il s'agit de la 8^e réforme pour faire baisser nos droits à retraites depuis 1993. **Résultat : pour la première fois depuis 1945, la pauvreté augmente chez les retraité(e)s et, avec la réforme, cette situation se dégraderait considérablement d'ici à 2050.** Dans le même temps, les dividendes explosent et les grandes entreprises payent toujours moins d'impôts et de cotisations sociales.

Augmenter les salaires, c'est davantage de cotisations sociales pour financer les retraites, c'est aussi se garantir de meilleurs droits à retraites. Pourtant, alors que l'inflation atteint des records, gouvernement et patronat refusent d'aug-

menter les salaires et consentent, au mieux, à des primes ponctuelles qui ne comptent pas pour le calcul de la retraite. Pour garantir la juste rémunération de notre travail et de nos qualifications, la CGT exige:

- l'indexation des salaires sur les prix et le rétablissement de l'échelle mobile des salaires ;
- l'augmentation du Smic à 2000 € brut.

L'ensemble des organisations syndicales appellent à se mobiliser pour le retrait de cette réforme violente et injuste. Partout, sur les lieux de travail, organisons des assemblées générales pour débattre et organiser la mobilisation.

TOUTES ET TOUS MASSIVEMENT DANS LA RUE !

Secrétariat du syndicat



Ambroise Croizat
(1901-1951)
Métallurgiste CGT
Ministre
Communiste
du Travail et de
la Sécurité Sociale
(1945-1947)

“ Il faut en finir avec la souffrance, l'indignité et l'exclusion. Désormais, nous mettrons l'homme à l'abri du besoin. Nous ferons de la retraite non plus une antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie. ”

Extrait du premier discours
d'Ambroise Croizat en tant
que Ministre du Travail.



► Dépassement d'honoraires : stop !

Après avoir organisé un fonctionnement dégradé des services d'urgence et des SAMU pendant l'été, le ministre de la santé a confirmé la pérennisation de ces mesures dans la loi de financement de la

Sécurité Sociale.

C'était déjà inquiétant, car la pseudo-évaluation réalisée avait été faite sur commande, avec des résultats biaisés pour éviter de parler de la surcharge des centres 15 avec l'allongement des délais de décroché, du manque de lits pour hospitaliser les patients et plus globalement d'une incapacité de notre système de santé à assurer des soins de qualité.

Tant les organisations professionnelles que la presse font régulièrement état de retards de traitement (comme en cas d'accident vasculaire cérébral, avec des conséquences dramatiques sur les séquelles des patients) et de décès sur les brancards. Mais cela ne semble pas émouvoir ni le président de la République, ni le ministre. Il faut souligner que le budget des hôpitaux adopté par la voie du 49.3 prévoit une évolution inférieure à l'inflation, ce qui signifie une baisse des moyens, donc de fermetures de lits et d'hôpitaux. Face à cette contrainte, que répond François Braun ? Qu'il y aurait trop de services d'urgence en France !

Regardons la réalité des chiffres : il ne reste que 630 de ces services, dont 505 dans le public et le secteur non lucratif, et

125 dans le privé lucratif. De nombreux sites ont été fermés ces dernières années et une étude de l'Association des maires ruraux de France décrit une situation qui s'aggrave, avec 10 % de la population, soit 6 millions d'habitants, qui vivent à plus de 30 minutes d'un service d'urgence. Ce constat effectué en 2021 évoquait le risque de la fermeture très rapide de près de 70 services d'urgence. Aujourd'hui, le nombre de services en difficulté pour assurer une ouverture 24 heures sur 24, 365 jours par an, est évalué à près de 150. Ce sont ces structures qui sont dans le viseur du ministre. Une telle évolution doublerait largement le pourcentage de la population abandonnée et aggraverait les difficultés des sites restant, déjà surchargés. À cela s'ajoutent l'aggravation de la désertification et les fermetures d'hôpitaux, car les établissements concernés ont déjà perdu ou perdront leur maternité et leurs services de chirurgie. **Cette évolution est inacceptable et criminelle. La sécurité de la population exige le maintien d'un maillage territorial permettant à tout citoyen d'être à moins de 30 minutes d'un service d'urgence ouvert 24 heures sur 24.**

Alors M. le ministre, non il n'y a pas trop de services d'urgence en France. Au contraire, il faudrait rouvrir certains de ceux qui ont fermé ces dernières années.

Dr Christophe Prudhomme
Médecin urgentiste au SAMU 93

► Réformes retraites

Vouloir préserver notre système et garantir sa pérennité selon le président, ouvre en réalité une brèche pour l'affaiblir ; en agitant la menace qui pèserait sur celui-ci, dette déséquilibre financier, c'est la sortie du système par répartition qui est amorcée.

Dans le but d'ouvrir la voie à un système par capitalisation, avec comme horizon la privatisation de ce qu'il reste de service public de la santé, de la solidarité. La stratégie déclinée ici est celle de l'assèchement des services publics en coupant les finances, en criant au gouffre financier et enfin en prenant des mesures pour permettre au privé de remettre la main sur les 346 milliards de cotisations qui sont du salaire socialisé et qui échappent à Blackrock et consort.

L'évolution annoncée est donc une vaste entreprise de libéralisation (en marche) point d'orgue d'une étape fondamentale de la stratégie du capital. Elle arrive comme un réajustement après un premier test de son acceptabilité en 2019-2020.

Une grande majorité de Français (plus de 70%) rejette cette réforme, faisons en sorte par nos actions manifestations de faire reculer le gouvernement et président, toutes et tous dans les rues, pas un salarié, retraité ne doit être passif, c'est un recul de société de plus de 60 ans pour nous avec la diminution programmée de nos pensions, pour nos enfants petits enfants qui vont travailler jusqu'à la tombe pour la satisfaction du capital.

À vouloir imposer un projet illégitime en pariant sur le pourrissement, c'est la République qu'il met en danger. S'il faut trouver des acteurs publics responsables, c'est bien du côté des



syndicats qu'il faut chercher. Le succès du 19 janvier appelle à construire une mobilisation dans la durée.

REVENDIQUONS HAUT ET FORT : retraite à 60 ans, 32 heures par semaine, 15 euros de l'heure pour le SMIC SOIT 2000 EUROS BRUT.

▶ La retraite : un choix de société

Notre système actuel de retraite - Système par répartition.

Ordonnance du 19 octobre 1945

instaure le régime général de retraites.

« Nous ferons de la retraite non plus l'antichambre de la mort, mais une nouvelle étape de la vie »

Ambroise Croizat

Système par répartition

Les cotisations des travailleurs sont immédiatement utilisées pour payer les pensions des retraités.

Système à prestations définies

Un niveau de droits défini par des règles et un niveau de cotisations qui doit s'adapter.

Le taux de remplacement (rapport entre pension et salaire) est garanti.

Système redistributif et solidaire

Les mécanismes de solidarité dans le système actuel sont des dispositifs qui prennent en compte les aléas de carrières ou de vie qui conduisent à des périodes d'interruption d'activité.

Calcul de la pension à taux plein :

- ▶ Pour les fonctionnaires : calcul sur les six derniers mois de traitement,
- ▶ Pour le secteur privé : la pension de base représente 50 % du salaire moyen des 25 meilleures années + régimes complémentaires (Agirc-Arrco qui ont fusionné en 2019)

2 types de périodes prises en compte pour la retraite :

- ▶ Périodes cotisées : salaires, prestations familiales (AVPF)
- ▶ Périodes assimilées : maladie, maternité, accident de travail, maladie professionnelle, chômage, invalidité, service militaire....

Le taux de remplacement global pour une carrière complète = 70 à 75 %.

Les réformes successives = une dégradation progressive

- ▶ 1987, loi Seguin : impose que les pensions de retraites soient revalorisées sur l'inflation et non plus sur l'évolution du salaire moyen.
- ▶ 1993, réforme Balladur : passage de trente sept années et demie à quarante années de durée d'assurance pour les salarié(e)s du privé ; passage des 10 aux 25 meilleures années pour le calcul de la pension.
- ▶ 1995, réforme Juppé : retrait du projet « régime universel » ; les régimes spéciaux gardent leurs particularités grâce aux mobilisations.
- ▶ 2003, réforme Fillon ; allongement progressif de la durée de cotisation jusqu'à 41,5 ans ; application de la décote et des règles du régime général au régime de la fonction publique.
- ▶ 2010, réforme Woerth : repousse l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans, voire 67 ans pour ceux n'ayant pas atteint les 41,5 annuités.
- ▶ 2013, réforme Touraine (Hollande) augmentation de la durée de cotisation jusqu'à 43 ans pour la génération 1973.

Pas d'urgence à réformer ! Un système solide budgétairement !

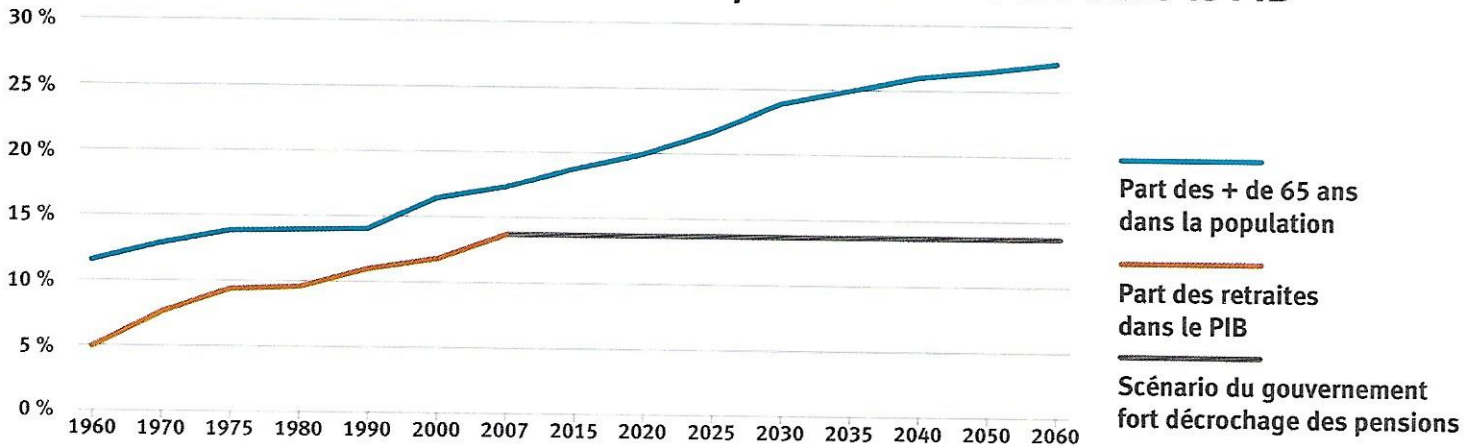
- ▶ Financement assuré encore à 78 % par les cotisations sociales en 2019 (hors effet de crise sanitaire et ensemble du système de retraite).
- ▶ **Part des retraites stabilisée à 14 % du PIB**, avec baisse prévue à 13 % ou 11,3 % en fonction des scénarios du Conseil d'Orientation du système des retraites. (effet réforme).
- ▶ **Financement à court terme** : équilibre atteint avant crise, donc pas de problème.
- ▶ **Financement à long terme** : les ressources disponibles sont très larges avec une autre politique, **la CGT fait de nombreuses propositions !**

Un système de retraite protecteur !

- ▶ 16,9 millions de retraités perçoivent un droit direct,
- ▶ 1,029 million de retraité(e)s perçoivent un droit dérivé (réversion),
- ▶ **Le taux de pauvreté des seniors à la retraite est de 7 % contre 32 % pour les seniors sans emploi, ni à la retraite et contre 14,3 % pour la population globale.** >>>



Évolution du nombre de seniors et parts des retraites dans le PIB



La prétendue urgence du gouvernement cache une volonté de récupération de cette manne au service du CAPITAL. L'objectif comme en 2019, le gouvernement veut limiter les dépenses de retraite alors que le nombre de retraité(e)s va augmenter. Conséquence : l'ajustement du système se fera essentiellement par la diminution des pensions et par un report de l'âge effectif de la retraite.

Remettre en cause le droit à la retraite et appauvrir les retraité(e)s est un choix de société quant à l'utilisation des richesses que les travailleurs, travailleuses produisent.

>>> Contexte de la réforme

- ▶ Entre 1960 et 2015, la part des plus de 65 ans est passée de 11,6% à 18,6% de la population totale (+ 7 points). Dans le même temps, la part du PIB consacrée aux pensions a augmenté de 9 points (de 5% à 14%).
- ▶ Selon les scénarios du gouvernement, d'ici 2050, la part des plus de 65 ans devrait encore augmenter de 7,5 points, mais la part du PIB consacrée aux retraites ne devrait pas bouger (ou baisser).
- ▶ L'ajustement du système se fera essentiellement par la diminution des pensions, et secondairement par un report de l'âge effectif de la retraite.

Travailler plus longtemps, c'est une retraite plus courte

- ▶ La loi Touraine de 2014 a déjà compensé les gains de vie des dernières années.
- ▶ Inférieure à 65 ans, l'espérance de vie en bonne santé est, en 2019, de 63,7 ans pour les hommes et 64,6 ans pour les femmes.
- ▶ Travailler plus tard, c'est une retraite plus courte !
- ▶ Avec la retraite Macron, la génération née en 1975 passera moins de 25 années à la retraite, contre 27,5 pour la génération née en 1950. Il faudra au moins attendre la génération née en 2000 pour revenir aux 26 années passées à la retraite des générations nées entre 1955 et 1965.

Un changement de logique alors que ...

La réforme remet en question le principe que la retraite est un deuxième temps de la vie : les travailleurs (euses) ont participé à la production, à la richesse du pays et ont droit à cette nouvelle période de leur vie. Ce n'est pas parce qu'ils ne produisent plus qu'ils ne sont pas utiles. Ils participent à des associations, consomment....servent à la société.

Une réforme qui compte sur la baisse des pensions : compte tenu de la précarisation des statuts, de la généralisation des carrières incomplètes alors on assiste à une baisse mécanique (sans même les réformes) du niveau des pensions et ce très fortement exacerbé par la réforme macron car l'objectif est de contenir les dépenses et renforcer l'armée de réserve (cumul emploi retraite, emploi des seniors, surcote-décote).

Une remise en cause des « éléments de solidarité », dispositifs qui font partie intégrante du système actuel qui permettent la prise en compte des aléas de carrière ou de vie qui conduisent à des périodes d'interruption d'activité :

- ▶ Sous couvert de nouveaux droits ces dispositifs de solidarité vont être réduits voir supprimés : périodes assimilées (maternité, chômage, maladie, invalidité....), droits familiaux/pension de réversion, départs anticipés, minimum de pension.
- ▶ Alors que 16,3 % du montant des retraites de droit direct sont liés aux solidarités.
- ▶ 93 % des retraité(e)s ont été concernés par au moins un de ces dispositifs, ce qui est considérable !

>>>

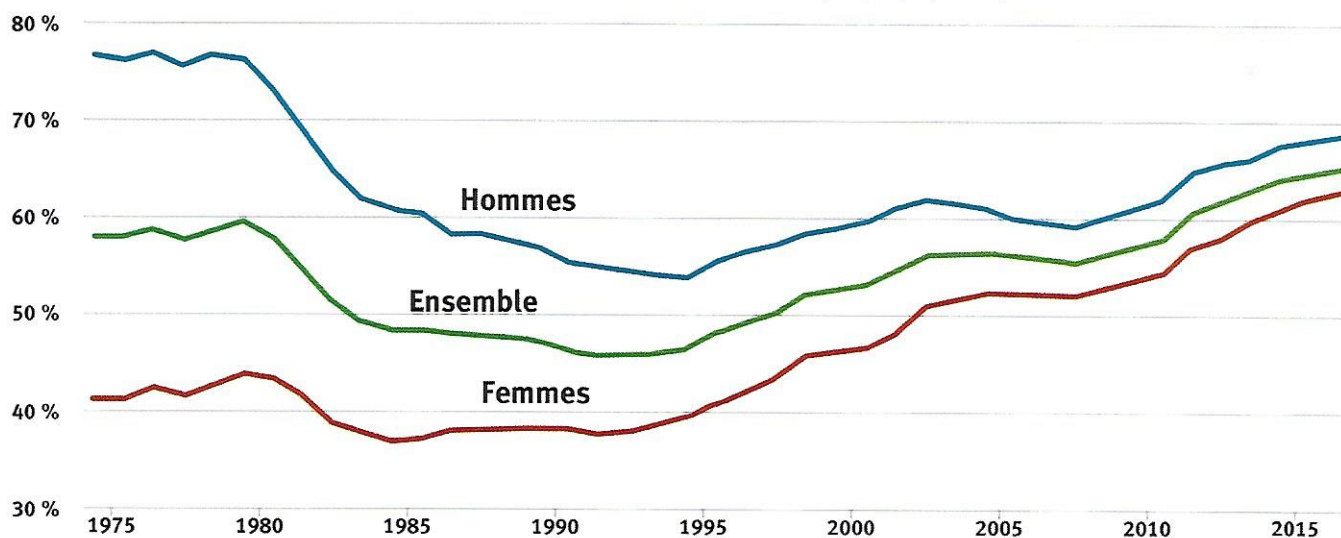


>>> Une réforme qui touchera plus les femmes

- ▶ À chaque fois que l'on repousse la durée de cotisation requise, on la rend toujours moins atteignable pour les femmes.
- ▶ Les femmes rencontrent plus de freins et de difficulté à valider une carrière complète : la charge de famille, le temps

partiel subis (En 2020, 26 % des femmes salariées à temps partiel le sont pour s'occuper de leurs enfants ou d'une personne dépendante), la probabilité de devenir aidant pour un proche en perte d'autonomie (60 % des proches aidants sont des femmes), tous ces évènements sont autant de moments venant impacter la carrière professionnelle des femmes.

Taux d'activité des 50-64 ans en %



Les femmes ont donc des carrières plus facilement fragmentées que les hommes.

Un phénomène qui s'aggrave plus le temps de cotisation s'allonge donc, du fait du taux d'activité des 50-64 ans et de la période de précarité, là aussi particulièrement impactant chez les femmes.

Financer de bonnes retraites c'est possible

Selon une étude du COR : il faudrait 100 à 120 milliards d'euros en 2050 (5 à 6 point de PIB actuel) pour financer un système de retraites par répartition garantissant :

- ▶ Une ouverture du droit à retraite à 60 ans ;
- ▶ Une indexation sur les salaires.

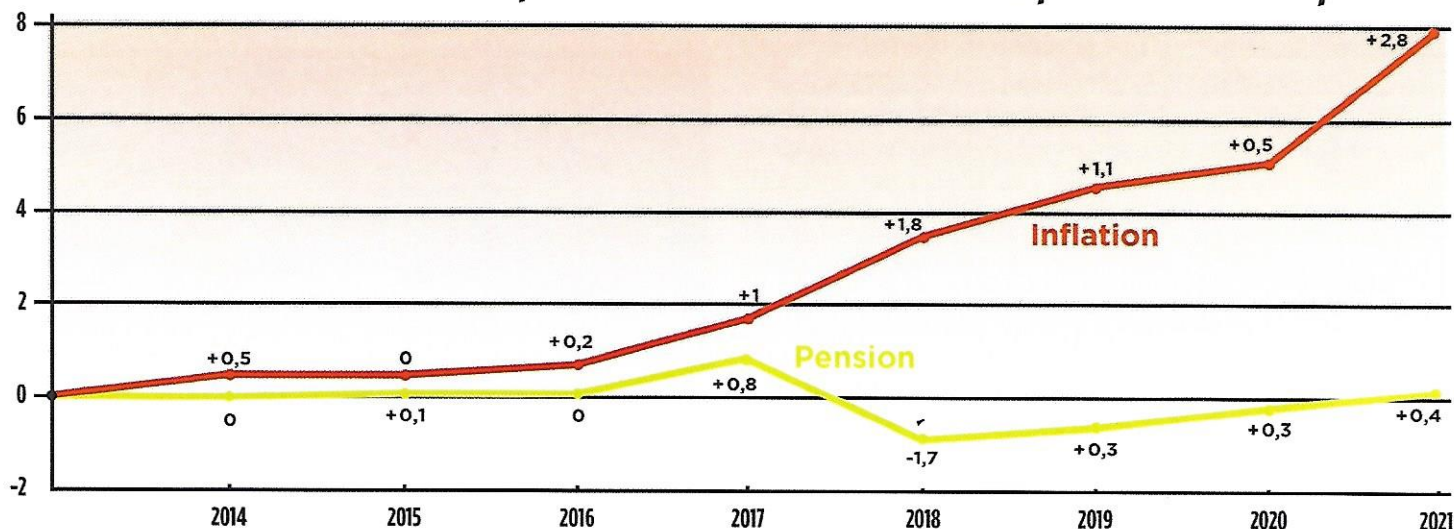
Pour cela il faut modifier la répartition des richesses avec :

- ▶ Le passage du taux de chômage à 7,4 % en 2023 dégagerait 10 milliards €.
- ▶ Une augmentation des salaires de 3,5 % dégagerait 6,5 milliards €.
- ▶ L'augmentation du point d'indice de la fonction publique : 6,5 milliards €.

- ▶ L'intégration des primes dans la fonction publique : 6,5 milliards €.
- ▶ L'égalité salariale femmes-hommes : 5,5 milliards.
- ▶ La lutte contre la fraude aux cotisations sociales rapporterait au minimum 1 à 2 milliards € (Source Acoss).
- ▶ **Supprimer les exonérations et soumettre à cotisations sociales tous les éléments de rémunération.**
- ▶ Soumettre à cotisations l'épargne salariale rapporterait 10 milliards d'euros.
- ▶ L'instauration d'un malus sur les emplois précaires pourrait rapporter jusqu'à 10 milliards d'euros.

Document donné lors d'une formation effectuée par Laurent TERRIER U.D C.G.T ISÈRE

Réalité de l'indexation depuis 2014 : Évolutions de la pension et des prix



Quelle efficacité de notre système ?

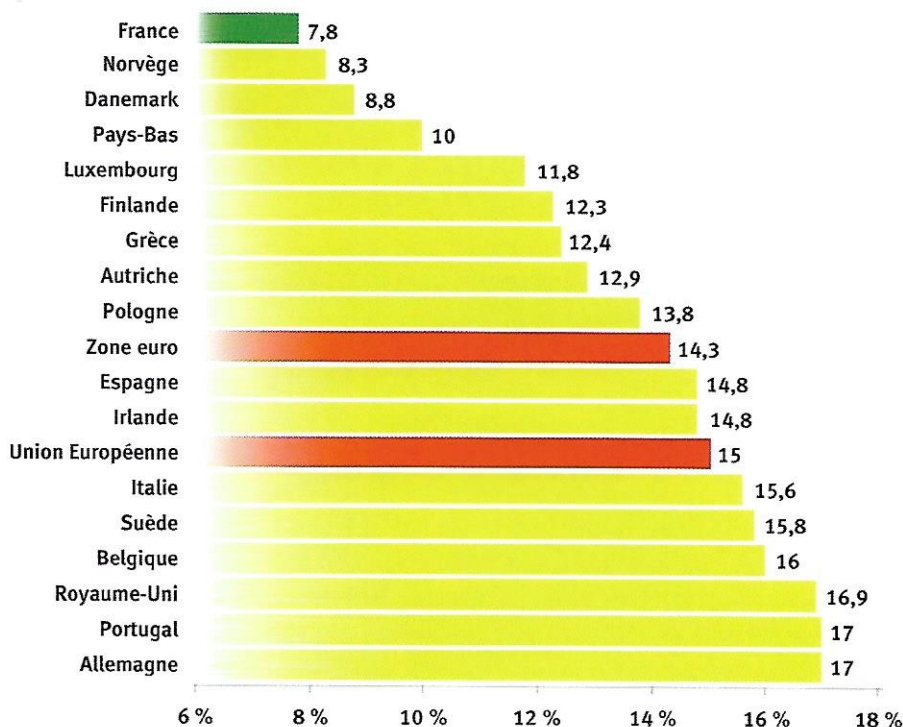
Les Français vivent 5 ans de plus à la retraite que dans les autres pays européens.

Le taux de pauvreté des retraités, en France est le moins élevé d'Europe, bien en dessous du taux de pauvreté de la population générale (dont 19,8 % chez les moins de 18 ans) : 6,3 % chez les 65-74 ans et 9,5 % chez les 75 ans.

Le taux de remplacement moyen en France est de 74 % contre 63 % dans l'OCDE

Taux de pauvreté à 60% du revenu médian chez les + de 65 ans en 2017

Source Eurostat



► La loi pouvoir d'achat du 16 août 2022

Pourquoi une augmentation du SMIC et des salaires (mesure durable) n'est pas dans la loi pouvoir d'achat ?

« Demandée par LFI, EELV, le PCF et PS, la hausse du SMIC à hauteur de 1500 € nets, n'a pas été adoptée par les députés. »

« LREM, LR et RN votent contre l'augmentation du SMIC pro-

posé par la NUPES ».

Les masques tombent !

Dans l'affrontement capital/travail, l'extrême-droite prouve bel et bien qu'elle est dans le camp du capital, et que son discours social n'est qu'une imposture !

Manifestations

Ce 31 janvier 2023 un éclatant succès populaire contre la retraite à 64 ans ! Alors que la 49.3 et Dussopt nous assommaient depuis le matin dans les médias: « NON NÉGOCIABLE » 2,8 millions de manifestants ont répondu « RETRAIT » ! Ce 31 janvier a dépassé le niveau du 19, exprimant un rejet massif de ce projet. La levée en masse des petites villes, Roussillon, Annonay, ... , plonge ses racines bien au-delà de la réforme des retraites ! Alors tous ensemble le 7 et 11 février, dans les rues pour crier encore plus fort et plus haut « RETRAIT » !

Décès.

M. Guy GAUTHIER

77 ans, Roussillon

... Ayons une pensée pour eux

M. Gilbert ROCHE

72 ans, Vernioz

M. Albert FRANCOIS dit Béberd

85 ans, Roussillon

M. André GIRAUD

88 ans, Bougé-Chambalud

Votre correspondant :

Nom : _____

La prochaine réunion de notre collectif aura lieu le 6 mars 2023 à 8h45 précises au foyer municipal de Roussillon. A.G. LSRR le 7 mars à 8h30 salle Laurent BOUVIER à Salaise/Sanne.

Tél. _____

Présence indispensable.

Site internet : <http://retraite-cgt-roussillon.doomby.com>